

L'éducation à la sécurité routière à l'école dans le cadre des programmes d'enseignement

Attendus de fin de cycle 1

Dans le domaine d'apprentissage « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique », il est attendu des enfants qu'ils :

- ajustent et enchainent leurs actions et leurs déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur laquelle agir ;
- se déplacent avec aisance et en sécurité dans des environnements variés, naturels ou aménagés.

Attendus de fin de cycle 2

Dans le cadre de la pratique en éducation physique et sportive, les élèves sont capables :

- de réaliser un parcours en adaptant leurs déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé ;
- de respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les élèves sont capables :

- d'adopter un comportement responsable par rapport à soi et à autrui ;
- de comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser.

Attendus de fin de cycle 3

Dans le cadre de la pratique en éducation physique et sportive, les élèves sont capables :

- de réaliser, seuls ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel ;
- de connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.

Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les élèves sont capables :

- d'avoir conscience de leur responsabilité individuelle ;
- de manifester le respect des autres dans leur langage et leur attitude ;
- de comprendre les notions de droits, de devoirs et de règles, pour les appliquer et les accepter ;
- d'aborder le vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règlement, loi...);
- de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique, y compris dans sa dimension écologique.